

COMPTE RENDU SOMMAIRE
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurent BAUDIN, Nicolas CAQUINEAU, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Christian GANTEIL, Cédric GESTRAUD, Laeticia LELUE, Patricia LUCAS, Marielle NEVEU, Coralie RAMBAUD, Béatrice VALADE.

Absents excusés : Roger PRAILE qui donne pouvoir à Laurette CHARRIER.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Travaux de la Halle : choix des entreprises.
- CCVSA : Approbation du pacte financier et fiscal : reversement des taxes perçues sur les zones d'activités communautaires.
- CCVSA : Projet de convention territoriale globale.
- Finalisation de la transaction avec les « conjoints Gauthier ».
- Demande d'achat d'un terrain par la brasserie « La Cibulle ».
- Remise de loyer aux Astérides suite à la crise sanitaire.
- Occupation du domaine public par les commerçants.
- Expérimentation du compte financier unique et adoption de la M 57.
- Projet de desserte incendie du lieu-dit « Civray ».

Informations diverses :

- Compte-rendu de la commission « Tourisme ».
- Compte-rendu de la commission « Culture ».
- Compte-rendu de la commission « Communication – Information ».
- Compte-rendu de la commission « Enfance-Jeunesse ».
- Compte-rendu de la commission « Urbanisme ».
- Le point sur les travaux.

Questions diverses.

Mme Bernadette DENIS est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent compte-rendu.

1) Délibérations à prendre :

➤ **Travaux de la Halle : choix des entreprises** :

Suite à la consultation des entreprises et à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose les entreprises suivantes :

Lot n°1 : Terrassement, VRD, Gros Œuvre, Couverture tuiles :	BATIREAL 85 : 155 040.38 € HT
Lot n°2 : Charpente-Menuiseries extérieures et intérieures :	BATIREAL 85 : 81 380.42 € HT
Lot n°3 : Plâtrerie-Faux Plafonds :	AUCHER : 12 500.00 € HT
Lot n°4 : Carrelage – Faïence :	DUCEPT RBC : 6 350.31 € HT
Lot n° 5 : Peinture :	RAFFENEAU : 2 696.82 € HT
Lot n° 6 : Plomberie – Sanitaires – Ventilation :	BATIREAL 85 : 4 095.47 € HT
Lot n°7 : Electricité, Chauffage électrique :	COMELEC : 17 335.00 € HT
TOTAL :	279 398.40 € HT

Mr le Maire ayant quitté la séance, il ne participe pas au vote. Le conseil municipal accepte avec 13 voix POUR de retenir les entreprises proposées.

Mr le Maire précise que le financement attendu du conseil régional ne sera pas accordé cette année. Nous allons redéposer une demande de subvention.

Le permis de construire relatif à ces travaux vient d'être accordé.

➤ **CCVSA : Approbation du pacte financier et fiscal : reversement des taxes perçues sur les zones d'activités communautaires :**

Suite à l'audit financier de la ccvsa, il a été constaté que la taxe d'aménagement ainsi que la taxe foncière sur le bâti acquittés sur les locaux implantés dans les zones d'activités intercommunales étaient perçues par les communes alors que les travaux d'aménagement étaient réalisés par la ccvsa.

La communauté de communes propose que la fiscalité perçue par les communes sur les zones d'activités intercommunales lui soit reversée afin de lui permettre de financer une partie des charges d'entretien de ces zones. Cette décision sera actée par une convention qui prendra effet le 1^{er} janvier 2022.

Après quelques contestations au sujet de la gestion de la ccvsa, le conseil municipal approuve avec 3 voix CONTRE et 11 voix POUR, la convention de reversement des taxes d'aménagement perçues sur les zones d'activités communautaires existantes et à venir, sachant qu'il ne reste qu'un terrain à bâtir disponible dans la zone artisanale.

➤ **CCVSA : Projet de Convention Territoriale Globale :**

Une convention territoriale globale est une convention de partenariat entre la ccvsa et la caf de la Vendée. Cette convention définit le projet stratégique du territoire vis-à-vis des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Le conseil municipal accepte avec 1 voix CONTRE et 13 voix POUR, que Mr le Maire de Maillé soit signataire de la Convention Territoriale Globale.

➤ **Finalisation de la transaction avec les consorts Gauthier :**

Mr le Maire rappelle la délibération du 17 juin 2021 par laquelle le conseil municipal avait accepté de régulariser des différences d'emprises sur la voie publique vis-à-vis des documents cadastraux, découverts lors de la vente par les consorts Gauthier de leur propriété sise 28 rue de l'Autise à La Grande Bernegoue.

Un géomètre a été mandaté pour effectuer le bornage du site, au cours duquel deux nouvelles parcelles ont été créées (C 1069 et C 1070).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, accepte à l'unanimité :

- que ces deux parcelles (C1069 et C1070) qui ne sont plus affectées à l'usage public, soient déclassées du domaine public.
- de céder à l'euro symbolique avec dispense de paiement des dites parcelles au profit de Mr et Mme DELORME Bruno et Noëlla, les acquéreurs.
- de régler la moitié des frais relatifs à cette régularisation, soit les frais de géomètre et les frais d'actes.

➤ **Demande d'achat d'un terrain par la SARL Bonnin :**

Mr le Maire expose la demande de la SARL Bonnin qui souhaite faire l'achat de terrains communaux situés sur le parking de l'annexe afin d'agrandir l'espace extérieur au projet de construction d'une nouvelle brasserie.

Ces terrains sont constitués de :

- la parcelle A 1054 d'une superficie de 705 m² dont 636.5 m² sont classés en zone non constructible et 58.50 m² sont classés en zone constructible.
- une parcelle triangulaire non cadastrée dont la superficie sera connue après le bornage par un géomètre.

Le conseil municipal conscient de l'intérêt pour cette entreprise de bénéficier de cette surface supplémentaire, conscient aussi qu'il faut favoriser le maintien de l'activité économique sur la commune, s'interroge sur l'opportunité de faire un bail emphytéotique ou de vendre puis décide :

- avec une abstention et 13 voix POUR de vendre la parcelle cadastrée A 1054.
- avec 5 voix CONTRE et 9 voix POUR de vendre la partie triangulaire.
- de fixer le prix de vente à 5 € le m².

➤ **Remise de loyer aux Astérides suite à la crise sanitaire :**

Mr le Maire fait savoir que le loyer annuel du centre d'hébergement payé par les Astérides à la commune, se décompose en une part prévisionnelle demandée sur le chiffre d'affaires de l'année précédente et un ajustement demandé sur le chiffre d'affaires réel. L'année 2020 ayant été impactée par la crise sanitaire, le chiffre d'affaires a été très inférieur aux prévisions.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité de reverser aux Astérides le trop perçu qui s'élève à 2 141.45 € HT.

➤ **Occupation du domaine public : stationnement du food truck :**

Mr le Maire rappelle la délibération du 21 août dernier par laquelle le conseil municipal avait autorisé le food truck « Le P'tit Truck » à occuper le domaine public moyennant une redevance annuelle de 60 € en dédommagement des frais d'électricité.

La préfecture de la Vendée, dans le cadre du contrôle de légalité, conteste cette décision puisque l'occupation privative du domaine public est soumise à un principe de non gratuité.

En conséquence, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la redevance annuelle du P'tit Truck de la manière suivante : - redevance annuelle : 30 € ; - remboursement de frais : 30 €.

➤ **Expérimentation du compte financier unique et adoption de la M 57 :**

Le conseil municipal confirme qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, la commune de Maillé sera candidate pour :

- Le changement de nomenclature comptable : la M57 remplacera l'actuelle M14.
- L'expérimentation du CFU : Le Compte Financier Unique se substituera au compte administratif et au compte de gestion et constituera un document unique.

➤ **Projet de réserve incendie au lieu-dit « Civray » :**

Mr le Maire fait savoir que Civray : lieu-dit commun entre les communes de Maillé et de Maillezais, n'est pas protégé en cas d'incendie. Après études, la défense incendie ne pouvant être assurée par le réseau d'eau potable, il est proposé de créer une réserve commune sur un terrain privé que le propriétaire propose de céder pour l'euro symbolique.

L'ensemble des frais liés à ces travaux (géomètre, notaire, terrassement, ...) s'élève à environ 22 000 €. Cette somme serait partagée en 2 parts égales entre les communes de Maillé et de Maillezais.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

2) Informations diverses :

- ***Bilan de la commission « environnement – cadre de vie » de la Communauté de Communes*** : Mr Thibault détaille les sujets abordés tels que le balayage, le broyage, l'élagage, l'installation de boîtiers GPS sur les véhicules afin d'assurer le suivi des kilomètres parcourus, la fourrière animale, la lutte contre les frelons asiatiques... Il précise que des prestations actuellement gratuites pourraient devenir payantes, notamment la peinture au sol ainsi que la pose des guirlandes de Noël ce qui représentera environ 1 700 €/an.

Tâches de bois : du bois sera à faire entre le terrain du lagunage et le terrain de la pataugeoire à raison de 15 € à 18 €/stère.

- ***Compte rendu de la commission « Tourisme »*** : Mme Valade fait savoir que la fréquentation du terrain de camping et de l'embarcadère est en nette hausse (entre 400 et 500 personnes en plus pour chacune des activités). Les réseaux sociaux, la publicité, la vélo-francette, sont des développeurs indiscutables. Le projet de sentier pédestre reste à être travaillé. Concernant le terrain de camping, voir si l'obtention d'une étoile est envisageable afin d'être répertorié dans des revues spécialisées.

- ***Compte-rendu de la commission « Culture »*** : Mme Denis fait savoir que l'équipe des bénévoles est satisfaite des portes ouvertes de la bibliothèque qui ont permis de rencontrer une vingtaine de personnes. Des cartes d'abonnés, des cartes e-média et des questionnaires de satisfaction leur ont été distribués. L'équipe est toujours à la recherche de bénévoles. Concernant le concert Gospel : une réussite indéniable de cette soirée. Le public conquis et enchanté par l'accueil a découvert notre commune.

- ***Compte-rendu de la commission « Information-Communication »*** : Mme Neveu fait part de l'avancement du bulletin municipal dans lequel des sujets nouveaux seront ajoutés : le trombinoscope des élus et de leurs commissions, un condensé de la conférence de Mr Yanis Suire ; l'interview de Mr Guy Denis ; les 100 ans du monument aux morts ; les plans de la future halle Elle fait également savoir que la commission a choisi un imprimeur de La Roche sur-Yon.

- ***Compte-rendu de la commission « Enfance-Jeunesse »*** : Mme Denis fait savoir que malgré des invitations personnelles, aucun jeune ne s'est déplacé lors de la permanence du kiosque organisée sur la commune durant les vacances.

Lors de la dernière réunion de commission, Mr Vasquez du kiosque est venu pour présenter le projet de foyer des jeunes.

Une rencontre avec les jeunes est prévue en janvier 2022. Le temps de contes aura lieu le 18 décembre dans la salle polyvalente ainsi que l'arbre de Noël qui aura lieu le dimanche 19 décembre.

Le projet de skate park, qui pourrait être installé près du stade, est estimé à 30 000 €. Il est fait remarquer qu'un city stade serait plus adapté : attendre la réunion avec les jeunes pour connaître leurs attentes.

Concernant le projet de regroupement des écoles publiques : statu quo entre les écoles de Souil et de Maillezais.

- ***Compte-rendu de la commission « Urbanisme »*** : Mr le Maire rappelle les sites visités lors de cette réunion : la future brasserie, l'ancienne usine SIECO et le projet d'effacement de réseaux dans la rue St Pient.

- ***Le point sur les travaux*** : Mr le Maire fait savoir que le remplacement de la chaudière de la salle polyvalente est en cours et que la pose d'un chauffe-eau dans les vestiaires du stade est terminée.

Il précise également que l'entreprise Boucherit chargée des travaux de toiture ardoise du hall du centre d'hébergement ne pourra réaliser le chantier dans les délais prévus.

Concernant le cheminement piétons entre le bourg et le pont de la route : Mr le Maire informe du changement de coté de ce projet. Les devis reçus des entreprises Rineau et Bobineau étant très supérieurs à l'estimatif, une demande de subvention complémentaire sera adressée au Conseil Départemental.

- *Avocat* : Suite à l'accord du conseil municipal en date du 31 août, le cabinet Océanis Avocats de La Rochelle a été mandaté afin d'essayer de régler les litiges en cours.

- **Bilan des manifestations récentes :**

- Conseil de communautés à Maillé : bonne participation de la municipalité.
- Cérémonie du 11 novembre : verre de l'amitié à l'extérieur apprécié des participants.
- Concert Gospel : il est dommage qu'il n'y ai pas d'interprète pour traduire les discours anglais-français.

3) Questions diverses :

- Il faut envisager l'installation d'étagères à l'étage de la mairie afin de pouvoir ranger et classer les fournitures des fêtes.
- Un récapitulatif des achats et des consommations va être réalisé afin d'éviter le gaspillage.
- La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le 8 janvier 2022 à 18 h avec remise d'une médaille d'honorariat à Mr Bertrand.
- Il est demandé qu'un accès de propriété en bordure de la rue St Pient soit réalisé par la commune. Mr le Maire, après avoir demandé l'avis de la Sous-Préfecture et de l'ARD, confirme que c'est au pétitionnaire de financer ses travaux.
- Gestion de l'eau : Mr le Maire confirme qu'il a donné un avis favorable au maintien de la gestion unique de l'eau par l'IIBSN : décision contestée par le milieu agricole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire,

Jean-Marie GELOT.

